

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Séance du 29 Juin 2021 à 18h00 à Condorcet**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 Juin 2021 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Polyvalente de Condorcet.

Le Président ayant constaté la présence 52 des 97 délégués en exercice, dont 70 voix délibératives, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Madame Laurence CHAUDET, est désignée secrétaire de séance

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

**Plan Climat Air Energie Territorialisé**

**88- 2021 PCAET : Affirmation d'une concertation publique à intégrer dans le  
PCAET des Baronniees en Drôme Provençale**

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article L229-26, portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants,

**VU** la délibération 142-2018 du 28 septembre 2018 de prescription d'élaboration du PCAET,

**VU** la délibération 125\_2019 du 24 septembre 2019 d'affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET,

**VU** la délibération 09\_2020 du 11 février 2020 pour la signature du marché pour l'étude du PCAET, le 11 février 2020

La Vice-Présidente rappelle que, conformément à ses obligations, la CCBDP s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie pour le territoire qu'elle couvre.

Une mission d'appui à l'élaboration du PCAET a été confiée à VIZEA, marque de la SARL Les EnR, pour un montant de 40 091.50 € HT / MEDIATERRE pour un montant de 9 900 € HT, soit un montant global de 49 991.50 € HT.

Le marché a été notifiée le 24 Février 2020.

Un Ordre de service de la phase 1 a été signée le 24 Février 2020.

Un Ordre de service de la phase 2 a été signée le 29 Mars 2021.

La description de la concertation doit être rendue publique afin que l'Autorité environnemental puisse donner son avis dans le mois qui suit le dépôt du PCAET finalisé, lorsque que la phase 3 sera terminée.

Il est expliqué à l'assemblée que la concertation publique est prévue sous la forme de 2 journées d'ateliers participatifs en présentiel sur 8 thématiques validées par le COPIL le 16 février 2021. Chaque atelier serait composé d'environ 15 personnes avec un rapporteur de la CCBDP et animé par VIZEA.

Une communication grand public a été diffusée dans la presse locale, en Avril, pour ouvrir ces ateliers aux personnes intéressées.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** la démarche de concertation a engagé au vu du diagnostic de la phase 1, validé par le COPIL

**DEMANDE** au Président de prendre en compte cette concertation dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

**Décision adoptée à l'unanimité**

Le Président

Thierry DAYRE